

ministère
éducation
nationale



ÉduSCOL

[dgesco]



Collège

Projet de programme

-Français-

Avril 2008

Préambule - Principes et objectifs

Les programmes de français au collège contribuent à l'acquisition de plusieurs grandes compétences définies par le socle commun de connaissances et de compétences, notamment dans le pilier 1 « La maîtrise de la langue française » et le pilier 5 « La culture humaniste », mais aussi dans le pilier 4, « Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement », le pilier 6 « Les compétences sociales et civiques » et le pilier 7 « L'autonomie et l'initiative ».

L'organisation des programmes de français vise à la fois à satisfaire les exigences du socle, à établir des correspondances avec d'autres disciplines et à articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale. Cette articulation ou décroisement permet aux élèves de percevoir clairement ce qui relie la diversité des exercices qu'ils réalisent.

Au cours des quatre années du collège, les apprentissages des élèves sont construits à partir d'activités qui mettent en relation :

- la pratique, la maîtrise et l'analyse de la langue française (grammaire, orthographe, lexic) ;
- un déroulement chronologique, avec des époques privilégiées pour chaque niveau (Sixième : l'Antiquité ; Cinquième : le Moyen Age, la Renaissance et le XVII^e siècle ; Quatrième : les XVIII^e et XIX^e siècles ; Troisième : les XX^e et XXI^e siècles) ; le respect de ce cadre, qui n'est pas exclusif, assure la cohérence entre les enseignements de français et d'histoire ;
- une initiation à l'étude des genres et des formes littéraires ;
- le regard sur le monde, sur les autres et sur soi à différentes époques, en relation avec l'histoire des arts ;
- enfin, la pratique constante de l'écriture comme principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

La liberté pédagogique du professeur, définie dans la loi d'orientation de 2005, s'exerce dans le respect des principes énoncés ci-dessus ; le professeur organise librement, sur l'année, la progression de son enseignement en unités d'enseignement ou séquences, afin d'adapter sa démarche à la diversité des publics scolaires. Il veille également à la cohérence du travail qu'il mène avec ses élèves, afin d'éviter une dispersion des enseignements qui serait contraire à l'efficacité des apprentissages et à l'unité de la discipline. Cette liberté implique aussi l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

I. L'étude de la langue : grammaire, orthographe, lexic

1. Grammaire

Enseigner la grammaire au collège, c'est conduire les élèves à comprendre les mécanismes de la langue, à maîtriser la terminologie qui sert à les identifier et à les analyser, afin de les amener à réutiliser ces connaissances pour mieux s'exprimer à l'écrit comme à l'oral et mieux comprendre les textes lus. Cet enseignement prend appui sur les savoirs grammaticaux acquis à l'école primaire, qu'il approfondit et complexifie, rendant ainsi possible l'apprentissage d'autres notions.

La « leçon » de grammaire est fondamentale : elle permet une conscience des faits de langue indispensable aux élèves pour qu'ils puissent s'exprimer de manière appropriée dans la suite de leur vie sociale mais aussi comprendre et goûter les textes qui constituent les piliers de la culture commune. La connaissance des mécanismes grammaticaux fait appel à l'esprit d'analyse, à la logique, autant qu'à l'intuition ; elle participe par conséquent pleinement à la structuration de la pensée. Les termes grammaticaux (sujets, verbe, complément, proposition principale, pronom relatif...) constituent en outre des repères communs dans la conscience de la langue ; ils doivent être soigneusement expliqués pour être systématiquement acquis, les connaissances grammaticales apprises en français servant aussi à l'apprentissage des autres langues.

Les séances consacrées à l'étude de la langue, sans pour autant devenir forcément autonomes, peuvent n'entretenir qu'un lien relativement souple avec l'objectif majeur que s'est donné le professeur pour construire sa progression d'enseignement : l'essentiel est que l'étude des notions mises au programme soit menée à bien. En complément de ces séances, l'attention portée aux faits de langue a également sa place et son utilité dans le cadre des travaux de lecture et d'écriture, qui fournissent l'occasion, selon leurs perspectives propres, de renforcer la compréhension et la mise en pratique des connaissances acquises.

Le programme de grammaire répartit les objets d'étude par année, pour éviter les répétitions. La progression est ainsi soigneusement ménagée.

Au collège, le programme privilégie l'apprentissage systématique de la grammaire de la phrase. Les faits de langue assurant la cohérence textuelle et ceux qui renvoient à l'énonciation, sans faire l'objet d'un enseignement propre, peuvent être abordés en tant que de besoin dans les classes de Sixième et de Cinquième. Dans la mesure où leur compréhension est nécessaire et où ils sont exprimables en termes simples et clairs, ils sont introduits dans les leçons et leur étude peut être systématisée à partir de la classe de Quatrième.

Le plan que propose le programme pour chaque année n'est pas destiné à être suivi tel quel : l'ordre est celui que décide le professeur, l'essentiel étant que toutes les notions figurant au programme aient été enseignées en classe et assimilées par les élèves.

2. Orthographe

Savoir orthographier correctement un texte constitue, socialement et professionnellement, une compétence essentielle. Le professeur de français accorde donc une attention constante à la bonne maîtrise de l'orthographe par ses élèves, notamment à leur capacité d'orthographier correctement leur propre texte, et s'efforce d'associer les professeurs des autres disciplines à cette entreprise.

L'acquisition de la compétence orthographique est indissociable des savoirs acquis dans les séances consacrées à la grammaire et au lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles et à leur réinvestissement dans des activités d'écriture variées. L'acquisition de la compétence orthographique dépend aussi de la capacité de l'élève à réfléchir sur son propre écrit et sur celui d'autrui : des activités sont fréquemment organisées à cette fin. En particulier, le professeur conduit l'élève à revenir sur ses erreurs, à les identifier et à les analyser.

L'élève apprend par ailleurs à consulter et à utiliser régulièrement et méthodiquement le dictionnaire, le manuel de grammaire, le guide de conjugaison ou encore à se servir, avec discernement et sans y voir un outil qui le dispenserait de la réflexion, d'un logiciel de correction orthographique adapté.

Les formes d'évaluation de l'orthographe sont multiples et, dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est laissée, le professeur sait trouver les plus pertinentes pour sa classe. Parmi tous les types de dictées auxquels il peut avoir recours (dictée-copie, dictée dialoguée...), la dictée de contrôle est une modalité indispensable d'évaluation de la compétence orthographique. Soigneusement choisie, elle est propre à concentrer l'attention de l'élève sur ce qu'il écrit. Le professeur en fait un exercice motivant et stimulant. A cette fin, il précise soigneusement les critères d'évaluation et établit une progression en fonction des difficultés propres à ses classes. Les réécritures constituent une autre forme d'évaluation de la compétence orthographique particulièrement intéressante, qu'il s'agisse pour l'élève de récrire son propre texte ou celui d'autrui.

NB : Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le *Rapport du Conseil supérieur de la langue française*, approuvées par l'Académie française (*Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990). Pour l'évaluation, il tient également compte des tolérances grammaticales et orthographiques de l'arrêté du 28 décembre 1976 (*Journal officiel de la République française* du 9 février 1977).

3. Lexique

Le travail sur le lexique doit rester une préoccupation constante de l'enseignement du français au collège. La maîtrise de la langue française, c'est-à-dire la capacité à exprimer sa pensée, ses sentiments et à comprendre autrui, à l'écrit comme à l'oral, suppose une connaissance précise du sens des termes utilisés et de leur valeur propre en fonction des contextes. D'année en année, le collège devient l'espace de cet apprentissage et de son approfondissement.

Toutes les activités de l'enseignement du français – écriture, lecture, oral, réflexion sur la langue – y concourent, mais le lexique doit lui-même faire l'objet d'un apprentissage régulier et approfondi, donnant lieu à des recherches systématiques et à des évaluations. Il convient de développer des activités spécifiques autour du lexique, afin que soient clairement envisagées les différentes relations, sémantiques ou formelles, qui le structurent. Les approches de l'analyse du lexique sont diversifiées : familles de mots, morphologie, étymologie, évolution historique du sens d'un mot, dérivation et composition, champ lexical, champ sémantique, homophonie / homonymie, synonymie, antonymie, polysémie.

Le programme fixe, année après année, les notions et les domaines dont l'élève doit s'approprier le lexique. La progression définit des contenus par année qui donnent lieu à des travaux spécifiques approfondis, sans pour autant en exclure l'approche à d'autres moments du cycle. Le professeur s'attache particulièrement, dès la classe de Quatrième et surtout en Troisième, à élargir progressivement le vocabulaire abstrait, en relation avec le maniement des idées et la structuration de la pensée, afin de faciliter la transition du collège au lycée. Il conduit également les élèves à repérer et comprendre, au-delà du sens explicite d'un terme, d'autres effets de sens.

L'usage des dictionnaires, sous quelque forme que ce soit, en version imprimée ou numérique, est encouragé par une pratique constante, tant pour aider à la réalisation des activités menées en classe que pour éveiller la curiosité des élèves et susciter leur goût de l'expression juste. Le dictionnaire constitue un outil de travail : il assure la correction orthographique et il permet d'explorer l'univers des mots afin de les utiliser à bon escient.

II. La lecture

1. Fonder une culture humaniste

Au collège, l'élève acquiert une culture que l'environnement social et médiatique quotidien ne suffit pas toujours à construire. L'enseignement du français a pour but de donner à chacun les éléments maîtrisés d'une culture nécessaire à la compréhension des œuvres (littéraires, cinématographiques, plastiques) et des langages (ceux de la littérature, de l'information, de la publicité, de la vie politique et sociale) et de susciter le goût et le plaisir de lire. Les lectures conduites en classe permettent d'initier aux mythes, contes et légendes, aux textes fondateurs et aux grandes œuvres du patrimoine. Elles sont aussi associées au travail sur le lexique et à la découverte des formes et des genres littéraires.

Année après année, en adoptant une progression chronologique qui permette d'établir des relations avec le programme d'histoire, les élèves sont invités à lire et à étudier des œuvres littéraires. Ils apprennent d'une part à les situer dans un contexte historique et culturel, d'autre part à les analyser en fonction des genres et des formes auxquels elles appartiennent. Ces démarches conjointes leur permettent de percevoir de manière vivante les échos que les œuvres entretiennent entre elles à travers le temps. Les relations avec les autres formes d'art, liées au contexte culturel ou à des thèmes, sont mises en évidence pour construire une culture structurée et partagée.

La lecture des images, fixes ou animées, contribue également à la fondation d'une culture humaniste. Elle favorise la compréhension des œuvres littéraires étudiées en privilégiant des prolongements artistiques et en affinant la perception des contextes historiques et culturels.

2. Lecture analytique, lecture cursive

Pour fonder cette culture humaniste, le professeur de français construit sa progression à partir de la découverte et de l'étude de textes littéraires. Chaque année, les élèves sont invités à lire plusieurs œuvres du patrimoine, principalement français, mais aussi européen ou plus largement mondial. L'étude d'œuvres intégrales et la lecture d'extraits s'articulent à cette fin. On distinguera deux approches possibles des textes : la lecture analytique et la lecture cursive.

La lecture analytique se définit comme une lecture attentive et réfléchie, une lecture d'étude, cherchant à éclairer le sens des textes et à construire chez l'élève des compétences d'analyse et d'interprétation. Elle permet de s'appuyer sur une approche intuitive, sur les réactions spontanées de la classe, pour aller vers une interprétation raisonnée. En approfondissant ce qui a pu être acquis au cours de l'enseignement primaire, on développe les capacités des élèves à s'interroger sur les effets produits par les textes, sur leur construction et leur écriture. Les diverses démarches d'analyse critique ainsi qu'un nécessaire vocabulaire technique, qui doit rester limité, ne constituent pas des objets d'étude en eux-mêmes : ils sont au service de la compréhension et de la réflexion sur le sens.

La lecture analytique peut porter soit sur un groupement de textes, soit sur une œuvre intégrale : leur étude s'inscrit dans un projet clairement défini. Pour les œuvres intégrales, la lecture analytique combine le travail précis sur des extraits avec un parcours transversal, qui peut être organisé à partir d'une question ou d'un thème donné.

La lecture cursive est une lecture personnelle de l'élève, en dehors du temps scolaire. Elle peut être recommandée par le professeur ou librement choisie. Le professeur cherche à développer le goût de la lecture en proposant un choix commenté d'œuvres accessibles, empruntées notamment à la littérature de jeunesse. En classe de Troisième, c'est l'occasion de découvrir des textes de la littérature française immédiatement contemporaine.

Ces différentes formes de lecture sont pratiquées avec le souci constant de privilégier l'accès au sens, de prendre en compte la dimension esthétique et de permettre une compréhension approfondie du monde et de soi. Elles s'attachent dans tous les cas à susciter le plaisir de lire. L'accent est mis en classe sur les œuvres patrimoniales, ce qui n'exclut pas le choix d'œuvres étrangères, de lectures d'aujourd'hui et même de textes appartenant à la littérature de jeunesse. La lecture est mise en relation (comme support ou comme aboutissement) avec les exercices d'expression orale ou écrite et avec les travaux visant à la maîtrise de la langue.

3. La lecture de l'image

L'image constitue, pour l'enseignement en général et celui du français en particulier, une ressource précieuse à plus d'un titre : en fournissant à l'élève des représentations du monde présent et passé, elle contribue efficacement à la constitution de sa culture et de son imaginaire ; elle favorise l'expression des émotions et du jugement personnel ; elle peut en outre consolider l'apprentissage de méthodes d'analyse.

Dans une démarche comparable à la lecture des textes, l'image est analysée en tant que langage. Il importe de faire percevoir aux élèves, confrontés chaque jour à une abondance d'images variées, que celles-ci sont des représentations porteuses de sens et que souvent leur visée peut être explicitée. Face à l'image, comme face au texte, les élèves doivent apprendre à s'interroger sur ce qu'ils voient et à observer l'image avant d'en parler. On pourra alors les amener à passer d'une approche intuitive à une interprétation raisonnée en les initiant progressivement à quelques notions d'analyse.

De la Sixième à la Troisième, l'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et domaines abordés durant l'année. Elle permet également un accès à l'histoire des arts.

III. L'expression écrite

La correction et l'enrichissement de l'expression écrite sont au cœur des préoccupations pédagogiques pour tous ceux qui enseignent le français au collège. C'est par une pratique régulière, continue et variée de l'écriture que les élèves peuvent acquérir une conscience claire de leur langue, une connaissance précise et vivante de son fonctionnement, de ses modes de production et de ses effets. De la même façon, l'étude systématique des faits de langue permet une meilleure maîtrise de l'expression écrite. Les éléments des programmes par cycle (Sixième/Cinquième-Quatrième/Troisième) précisent les modalités et la progression de ces activités.

L'entraînement à l'écrit porte sur tous les faits de l'écriture, ponctuels ou globaux, qu'il s'agisse d'énoncés brefs - une phrase - ou de textes complets. Cet entraînement est constant et intervient à différents moments dans l'organisation de la classe de français. Toute séance d'analyse de textes littéraires comporte avant la séance, pendant, à la fin ou après, des travaux d'écriture.

Certains travaux d'écriture sont le fruit d'une progression, d'un projet et supposent un travail patient, continu et réfléchi, d'améliorations et de corrections, dans tout ou partie des domaines suivants : cohérence, visée, respect des consignes, orthographe, syntaxe, lexicale. On nomme cette activité, dont on a une pratique régulière tout au long de la scolarité au collège, « écriture suivie ».

L'évaluation des compétences porte sur des travaux de rédaction aboutis dont la longueur évolue d'un niveau à l'autre. On prend en compte la richesse et la sensibilité de l'invention. Les exigences attendues sont la correction de l'expression, la cohérence de la composition, le respect des consignes qui doivent être précises. Les activités d'écriture sont variées. L'invention de débuts ou de suites de textes, les insertions de textes, les imitations, les transformations par exemple, sont autant de contrepoints stimulants qui permettent une perception plus fine et plus personnelle des textes littéraires.

Toutes les formes d'écriture sont encouragées et valorisées par différents modes de diffusion, notamment ceux liés aux nouvelles technologies et aux médias numériques, dont les apports possibles sont en la matière d'une grande richesse.

IV. L'expression orale

Tout au long des quatre années de collège, un véritable apprentissage de l'oral se construit en classe de français. Il se fonde sur la pratique d'échanges, de débats, sur l'expression d'émotions et de réflexions personnelles. Il passe aussi par la reformulation de la pensée des autres. C'est à ce titre que le travail de l'oral aide à l'acquisition des compétences définies dans les piliers 6 et 7 du socle commun des compétences (« Les compétences sociales et civiques » ; « L'autonomie et l'initiative ») et contribue à faire du collège une école d'ouverture à l'autre et de tolérance.

Sous la conduite du professeur, les élèves prennent la parole fréquemment, avec mesure et de façon organisée. Le professeur veille à ce qu'ils s'expriment avec clarté et précision. Il les encourage régulièrement à expliciter leur pensée et à se soucier d'être compris de leur auditoire. Il crée des situations propices à un véritable échange entre eux.

Conscient que l'oral s'enseigne, le professeur met en place des exercices variés et progressifs qui permettent aux élèves de travailler la mise en voix, la gestuelle et l'occupation de l'espace. C'est dans ce cadre que prennent place en particulier la récitation (en liaison avec les textes étudiés), la lecture à haute voix, l'exposé, le compte rendu, les échanges organisés.

Ces exercices donnent lieu à une évaluation.

V. L'histoire des arts

L'histoire des arts entretient de nombreuses correspondances avec l'étude des textes. Son enseignement éclaire et facilite la lecture et la compréhension de certaines œuvres littéraires car il propose des approches spécifiques en ce qui concerne les fonctions, les formes et les genres de ces œuvres. Certains textes seront donc choisis de préférence à d'autres, soit en raison de leur source artistique, soit pour les échos et prolongements artistiques qu'ils éveillent.

Les domaines « arts du langage » et « arts du spectacle vivant » sont privilégiés tout au long de l'apprentissage de l'élève. L'intitulé « arts du langage » est en effet une notion transversale qui fait l'objet d'une étude approfondie et régulière pour toutes les œuvres

littéraires. D'autre part, la classe de français se prête particulièrement à l'étude du domaine « arts du spectacle vivant », puisqu'elle favorise la mise en voix et la mise en gestes de textes à des fins artistiques. Choisir des textes dramatiques permet ainsi d'initier les élèves à des esthétiques variées, à différentes formes théâtrales et surtout au jeu d'acteur. L'étude d'une pièce de théâtre offre également l'occasion de s'intéresser aux conditions de représentation au temps de sa création et de travailler sur les techniques qui renouvellent l'interprétation de l'œuvre théâtrale. Le domaine « Arts de l'espace » est alors exploré.

L'enseignement de l'histoire des arts est progressif au fil des cycles et des classes. Partant d'exemples simples et suggestifs pour l'élève, cette initiation va s'enrichissant sans se perdre dans une complexité inutile. La progression chronologique est souplement reliée aux programmes d'histoire : une large marge d'autonomie et de liberté pédagogique est en effet laissée au professeur en fonction de son projet et de la maturité de ses élèves.

A l'issue de la classe de Troisième, l'élève doit être capable de situer une œuvre littéraire dans un contexte historique et culturel, enracinant ainsi la littérature dans son environnement esthétique. Il est apte à percevoir les échos que des œuvres entretiennent entre elles à une époque donnée. Il peut également élaborer des corrélations, tisser autour d'une œuvre, d'un auteur, d'un thème ou d'un genre littéraire, un réseau de connaissances spécifiques à une époque et définir des caractéristiques communes à travers les temps, concernant une thématique ou un domaine artistique particulier.

En outre, la fréquentation régulière d'œuvres artistiques permet à l'élève d'exprimer des émotions et d'émettre un jugement personnel. Il prend l'habitude de dire ce qu'il voit, ce qu'il ressent avant de passer à l'analyse et à l'interprétation. Il acquiert un vocabulaire technique approprié aux domaines et aux thématiques artistiques. Il adopte ainsi une démarche de plus en plus autonome, approfondissant sa connaissance du monde et de soi.

Prenant en compte la dimension esthétique d'une œuvre littéraire, l'élève développe son goût pour la musicalité et la puissance émotionnelle de la langue et, par la lecture d'œuvres littéraires, il enrichit sa connaissance de l'histoire des arts.

VI. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'enseignement du français au collège prend sa part dans l'apprentissage des TIC : il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire.

Le professeur a recours au traitement de texte, lequel permet une visualisation particulière du texte, modifiant le rapport de l'élève à celui-ci, pour son élaboration, sa construction, sa présentation et sa diffusion.

Une initiation aux ressources documentaires sur supports informatiques, audiovisuels et multimédias est recommandée : l'élève apprend à se repérer dans cette immense bibliothèque mondiale, à trier et hiérarchiser des informations, à adopter une attitude critique et responsable vis-à-vis d'elles et à adapter sa lecture au support retenu.

Programme de français du Cycle d'observation (Classe de Sixième)

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs doivent se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants. Rappelons seulement que l'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale, principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

I. L'étude de la langue

1. Grammaire

L'analyse de la phrase

- la phrase verbale/non verbale ;
- les quatre types de phrase (déclarative, interrogative, injonctive, exclamative) ;
- la phrase simple ;
- la juxtaposition et la coordination.

Les classes de mots

- le nom et ses déterminants : les articles indéfinis, définis ; les déterminants possessifs ; les déterminants démonstratifs ;
- le verbe, noyau de la phrase ;
- les pronoms substitués du nom : les pronoms personnels (leurs formes et leurs fonctions ; distinction entre *la*, *les* déterminants et pronoms) ; les pronoms possessifs ; les pronoms démonstratifs ;
- l'adjectif qualificatif : l'accord de l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte ;
- les conjonctions de coordination.

Les fonctions grammaticales

- le sujet du verbe (le groupe nominal sujet et le pronom sujet) ;
- les compléments d'objet du verbe (direct, indirect, second) ;
- les groupes nominaux compléments circonstanciels : repérage du complément circonstanciel ; les compléments circonstanciels de temps, de moyen et de lieu ;
- les adjectifs qualificatifs épithètes ;
- l'attribut du sujet : distinction entre l'attribut et le COD.

La conjugaison du verbe

- l'infinitif et les trois groupes verbaux ;
- l'indicatif : étude systématique des temps simples, dont le conditionnel, et du passé composé.
- Le subjonctif présent.

Les valeurs des temps de l'indicatif

- le présent (présent d'actualité, présent de vérité générale, présent de narration) ;
- le futur ;
- le passé simple et l'imparfait (premier plan et arrière-plan, action ou état borné/non borné dans un récit).

2. Orthographe

Orthographe grammaticale

- les accords dans le groupe nominal (l'adjectif, le déterminant, le nom) ;
- l'accord simple sujet-verbe et sujet-attribut ;
- l'accord du participe passé avec *être* et *avoir* (cas simples) ;
- la morphologie du verbe à l'indicatif : 1°, 2° et 3° groupes, en lien avec les conjugaisons du programme (les verbes morphologiquement réguliers) ;
- les pluriels en *-aux*, *-eux*, *-oux* ;
- la ponctuation : points, virgule, guillemets, parenthèses, tirets.

Orthographe lexicale

- les signes auxiliaires : tréma, apostrophe, trait d'union ;
- l'accentuation de e ;
- majuscule ou minuscule ;
- chiffres ou lettres : chiffres romains, chiffres arabes.

Quelques homonymes ou homophones

- distingués par l'accent : *à/a* ; *la/l'a/l'as/là* ; *mur/mûr...*
- autres homonymes ou homophones : *et/est* ; *mais/mes* ; *on/ont* ; *ce/se* ; *ces/ses* ; *son/sont...*

3. Lexique

Domaines lexicaux

- vocabulaire concret et figuratif ;
- vocabulaire des émotions ;
- vocabulaire des religions ;
- vocabulaire des genres et registres littéraires (conte, récit).

Notions lexicales

- formation des mots : préfixation - suffixation - composition - dérivation - familles de mots
- initiation à l'étymologie ;
- sens propre et sens figuré ;

- reprises et substituts du nom (en lien avec l'étude grammaticale des classes grammaticales : les noms et pronoms) ;
- synonymie - antonymie - paronymie.

Modalités de mise en œuvre

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon cohérente et structurée à partir de réseaux de mots. Le professeur choisit des entrées lexicales en lien avec les lectures afin d'étudier les domaines et les notions indiqués ci-dessus.

En Sixième, il privilégie les pôles suivants :

- la métamorphose,
- les attitudes et mouvements du corps,
- l'art de la narration,
- les jeux sur les mots et sur les sons.

II. La lecture

Parmi les œuvres indiquées ci-dessous, certaines constituent des références fondamentales car elles permettent l'appropriation de repères culturels communs ; les autres offrent des prolongements utiles.

Pour certaines œuvres, une version modernisée ou adaptation de qualité est recommandée ; un astérisque les signale.

1. Textes fondateurs

Le professeur choisit des extraits parmi les œuvres suivantes :

- *La Bible**, *L'Illiade**, *L'Odyssée**,
- des textes sur la fondation de Rome.

En complément, il peut aussi proposer :

*Le Récit de Gilgamesh**, des extraits des *Métamorphoses** d'Ovide, des pages des historiens grecs et latins.

2. Contes et récits merveilleux

Le professeur choisit au moins un conte parmi les œuvres suivantes :

- *Contes* de Charles Perrault, des frères Grimm, de Hans-Christian Andersen ;
- *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll ;
- « Comment Wang Fo fut sauvé » (dans les *Nouvelles Orientales*) de Marguerite Yourcenar ;
- *Le Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry.

En complément, il peut proposer aussi par exemple :

- des extraits des *Mille et Une Nuits* ;
- *Contes, Nouveaux contes d'Amadou Koumba* de Birago Diop.

3. Initiation à la poésie

Le professeur choisit :

- des poèmes en vers réguliers, poèmes en vers libres ou variés, calligrammes ou encore chansons, du Moyen Age au XXI^e siècle, pour faire découvrir la diversité des formes et motifs poétiques ;
- des *Fables* de Jean de La Fontaine (Livres I à VI).

4. Initiation au théâtre

- Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, une pièce choisie parmi les oeuvres des auteurs suivants :

Molière : par exemple *Le Médecin volant*, *L'Amour médecin*, *Le Médecin malgré lui*, *Le Sicilien ou l'amour peintre* ;

Eugène Labiche : par exemple *Un Chapeau de paille d'Italie*, *L'Affaire de la rue de Lourcine*, *Le Voyage de Monsieur Perrichon*.

- Il peut faire découvrir, à titre complémentaire, des auteurs du XX^e siècle à travers des extraits ou de courtes pièces, par exemple de Jean Tardieu, Roland Dubillard ou René de Obaldia.

5. Etude de l'image

L'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. Elle est renforcée par l'initiation à l'histoire des arts.

La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et thèmes abordés durant l'année : en classe de Sixième, le professeur puise principalement dans l'iconographie très riche liée aux textes fondateurs et à leur représentation au fil des siècles. Il procède aussi à l'étude comparative d'images représentant les mêmes épisodes, par exemple le jugement de Pâris, la chute de Troie, la rencontre des Sirènes ou encore la construction de la tour de Babel ; la confrontation des différentes versions d'un même sujet conduit l'élève à réfléchir sur les intentions des artistes, sur la visée de leurs œuvres respectives.

Le professeur fait prendre conscience de l'existence de différents types d'images fixes et animées (tableaux, photographies, publicité, bandes dessinées, films...), ainsi que de leurs différentes fonctions. Parmi celles-ci, il privilégie la fonction narrative, pour laquelle les fresques, les polyptyques ou la bande dessinée, entre autres, fournissent des exemples.

En ce qui concerne les outils d'analyse, des entrées simples, aisées à mettre en œuvre, sont retenues pour la Sixième : premières notions de cadrage, de composition, dont l'étude des plans.

III. L'expression écrite

L'écriture s'apprend : elle nécessite dès la Sixième un enseignement rigoureux et un entraînement régulier.

1. Objectifs

L'objectif prioritaire à atteindre à la fin de la classe de Sixième est la rédaction d'un texte narratif correct et cohérent d'une page environ.

L'élève doit pouvoir présenter son texte de manière lisible, avec une graphie claire et régulière. Il doit veiller à la correction de la langue et de la ponctuation. Il apprend à organiser son texte en paragraphes et à ménager des alinéas.

En Sixième, on privilégie la rédaction de textes narratifs dans lesquels l'élève exerce ses capacités d'invention. Il peut y insérer des descriptions et des dialogues.

2. Modalités de mise en œuvre

Le professeur saisit toutes les occasions pour susciter le goût et le plaisir d'écrire. Il fait prendre conscience à l'élève du rôle de l'écrit dans notre société. Il veille à varier les consignes, les modalités de mise en œuvre et les modes d'évaluation.

Pour développer les compétences rédactionnelles de l'élève, le professeur insiste sur la nécessité de se faire comprendre, de prendre en compte son destinataire et de s'adapter à la situation de communication définie par les consignes. Il incite l'élève à recourir aux dictionnaires dans la phase d'écriture.

L'élève utilise régulièrement le brouillon, puisque c'est le lieu de l'invention et de l'organisation des idées. Il comprend ainsi la nécessité de revenir sur son propre travail afin de l'améliorer.

L'apprentissage de l'écriture passe par une pratique régulière : aussi, dès le début de l'année, l'élève prend-il l'habitude d'élaborer une trace écrite pour chaque séance, synthèse ou réinvestissement du travail effectué en classe.

A partir d'une recherche d'idées, guidée par le professeur ou librement menée, l'élève peut effectuer une exploration du langage, de ses ressources et de ses contraintes. En ce sens, l'apprentissage de l'écriture est étroitement lié à l'étude de la langue et s'appuie de façon rigoureuse sur l'étude du lexique et des structures grammaticales.

Les textes littéraires fournissent des modèles à imiter, permettant de s'inspirer fructueusement de leur structure (celle du conte ou de la fable par exemple), de la thématique qu'ils développent, de leur mise en mots. Cette observation est conduite lors de séances spécifiques distinctes des séances de lecture analytique.

Les élèves remettent une rédaction achevée au moins toutes les trois semaines. Ponctuellement, un devoir déjà rédigé peut donner lieu à une réécriture partielle et personnelle dans le but de son amélioration.

L'utilisation du traitement de texte, et plus largement des TIC, peut apporter une aide précieuse dans les différentes étapes de la rédaction.

3. Travaux d'écriture

- récits rendant compte d'une expérience personnelle (l'élève peut éventuellement y exprimer sa propre appréciation, ses émotions et ses sensations) ;
- écrits en relation avec le programme de lecture : une courte fable, un conte ou une partie de conte, un épisode épique, une courte scène de théâtre ;
- textes favorisant l'expression poétique ;
- narrations à partir des œuvres étudiées dans le cadre de l'histoire des arts ;
- écrits à partir de supports divers permettant de développer des qualités d'imagination (images, objets, documents audio-visuels).

Une écriture longue peut être envisagée de façon individuelle ou collective, notamment la rédaction d'un conte.

IV. L'expression orale

En classe de Sixième, l'apprentissage de l'oral vise prioritairement les objectifs suivants :

- identifier les différentes situations de communication orale et ce qu'elles impliquent ;
- s'exprimer de façon audible et compréhensible ;
- écouter et prendre en compte la parole d'autrui ;
- raconter une expérience (épisode vécu, lecture, film, visite ...).

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation, en insistant sur la nécessaire mise en valeur du texte.

V. L'histoire des arts

La priorité est accordée à l'Antiquité, l'étude des textes fondateurs permettant de mettre en valeur la thématique « Arts, mythes et religions ». C'est l'occasion de faire découvrir aux élèves, en liaison avec la lecture des textes, des œuvres d'art antique et moderne, en faisant porter l'attention sur des sujets et des figures mythiques.

Certains textes appellent un regard sur le travail des illustrateurs, sur la représentation du texte théâtral ou sur les adaptations cinématographiques. L'écoute d'œuvres musicales peut aussi compléter l'étude littéraire de certains textes.

Programme de français du Cycle central (Classe de Cinquième)

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs doivent se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants. Rappelons seulement que l'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale, principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

I. L'étude de la langue

1. Grammaire

L'analyse de la phrase

- la phrase simple/la phrase complexe ;
- la proposition subordonnée relative et la proposition subordonnée conjonctive introduite par *-que* (les distinguer, cas les plus simples) ;
- les propositions subordonnées circonstancielles de temps, de cause et de but.

Les classes de mots

- le nom et ses déterminants : les articles partitifs ;
- les adverbes : principaux emplois ; morphologie des adverbes suffixés en *-ment* ; adverbes de temps, de lieu, de manière ;
- les mots exprimant la négation (y compris la négation exceptive *ne...que*) ;
- les prépositions (introduisant un complément de verbe, de nom, d'adjectif, ou un complément circonstanciel) ;
- les pronoms relatifs simples (mise en relation forme/fonction ; distinction du *que* relatif/conjonctif) ;

Les fonctions grammaticales

- le groupe nominal et ses expansions (complément du nom, relative, épithète) ;
- les groupes nominaux compléments circonstanciels de temps, cause, but ;
- le sujet inversé ;
- le complément d'agent.

La conjugaison

- l'indicatif : étude des temps composés (le passé antérieur, le plus que parfait, le futur antérieur) ; le conditionnel ;
- le subjonctif passé ; aperçu des temps du passé ; mémorisation de la 3^e personne du singulier de l'imparfait ;
- l'impératif ;
- la voix active et la voix passive.

Les valeurs des temps verbaux

- les valeurs des temps composés : l'aspect accompli et l'antériorité.

Les emplois des modes verbaux

- l'indicatif ;
- l'impératif ;
- le subjonctif : première approche ; dans la proposition indépendante ou principale ; dans la subordonnée complétive par *-que* ; dans la subordonnée circonstancielle de temps, de cause et de but.
- le conditionnel en emploi modal : première approche ; dans la proposition indépendante ou principale.

2. Orthographe

Orthographe grammaticale

- l'accord du participe passé des verbes avec les auxiliaires être et avoir (cas complexes, à l'exclusion des verbes pronominaux) ;
- les verbes du premier groupe présentant des particularités orthographiques (verbes en *cer / ger / eler / eter / yer...*) ;
- la morphologie de certains verbes irréguliers : *aller, asseoir, dire, faire, savoir, vouloir...*

Orthographe lexicale

- les principales prépositions ;
- les préfixes et suffixes latins usuels ;
- les préfixes grecs usuels ;
- les séries suffixales : l'adverbe en *-ment*.

Quelques homonymes ou homophones

- distingués par l'accent : *ou/où ; ça/çà ; ni/n'y ; si/s'y/ci...*
- autres homonymes : *sans/s'en ; dans/d'en ; peu/peut...*

3. Lexique

Domaines lexicaux

- vocabulaire concret et figuratif (suite) ;
- vocabulaire des impressions et des sensations ;
- vocabulaire des valeurs ;
- vocabulaire des genres et registres littéraires (le roman, le théâtre, le comique).

Notions lexicales

- polysémie des mots ;

- figures de style (comparaison et métaphore : initiation) ;
- histoire des mots ;
- mots spécifiques/mots génériques (hyperonyme / hyponyme).

Modalités de mise en oeuvre

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon cohérente et structurée à partir de réseaux de mots. Le professeur choisit des entrées lexicales en lien avec les lectures afin d'étudier les domaines et les notions indiqués ci-dessus.

Il privilégie en cinquième les pôles suivants :

- le portrait physique et moral,
- l'univers médiéval,
- paysages et décors,
- le rire.

II. La lecture

Parmi les œuvres indiquées ci-dessous, certaines constituent des références fondamentales car elles permettent l'appropriation de repères culturels communs ; les autres offrent des prolongements utiles.

Pour certaines œuvres, une version modernisée ou adaptation de qualité est recommandée ; un astérisque les signale.

1. Littérature du Moyen Age et de la Renaissance

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, au moins une œuvre choisie parmi les genres suivants :

- une chanson de geste : par exemple *La Chanson de Roland** ;
- un roman de chevalerie de Chrétien de Troyes : par exemple *Lancelot ou le Chevalier à la charrette**, *Yvain ou le Chevalier au lion**, *Perceval ou le Conte du Graal** ;
- un fabliau ou une farce : par exemple *la Farce de Maître Pathelin**.

Il peut faire lire aussi en complément, pour faire percevoir la dimension comique ou parodique des œuvres, des extraits, par exemple du *Roman de Renart**, de *Don Quichotte** de Miguel de Cervantès, de *Pantagruel** et *Gargantua** de François Rabelais.

2. Le roman d'aventures

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, une œuvre choisie par exemple parmi les œuvres suivantes :

- un roman de Jules Verne ;
- *Robinson Crusoé** de Daniel Defoe ;
- *Vendredi ou La Vie sauvage* de Michel Tournier.
- *L'Île au Trésor* de Robert Louis Stevenson ;
- *Croc-Blanc, L'Appel de la forêt* de Jack London.

En complément, il peut faire lire aussi, par exemple, des extraits d'*Ivanhoé* de Walter Scott, des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, de *Moby Dick** de Hermann Melville.

3. Poésie : jeux de langage

Le professeur privilégie l'étude du rapport entre forme et signification à partir d'un choix de poèmes d'époques variées empruntés par exemple aux auteurs suivants :

- Moyen Age – XVI^e siècle : Charles d'Orléans, Clément Marot, initiation aux poèmes à forme fixe ;
- XVII^e siècle : Jean de La Fontaine, *Fables* choisies dans les livres VII à XII ;
- XIX^e siècle : Victor Hugo, Charles Cros, Paul Verlaine, Tristan Corbière, Arthur Rimbaud ;
- XX^e siècle : Guillaume Apollinaire, Max Jacob, Robert Desnos, Jacques Prévert, Raymond Queneau, Eugène Guillevic, Boris Vian.

4. Théâtre : la comédie

- La comédie à l'âge classique :

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, une comédie de Molière, parmi les pièces suivantes :

Les Précieuses ridicules, *Le Bourgeois gentilhomme*, *Les Fourberies de Scapin*, *Le Malade imaginaire*.

- Comédies courtes :

Le professeur choisit par exemple une courte pièce d'Eugène Labiche, de Georges Feydeau (farces en un acte), de Georges Courteline ou de Jules Renard.

5. Etude de l'image

En classe de Cinquième, le professeur s'intéresse prioritairement à la représentation des époques médiévale et classique.

Il poursuit l'étude des fonctions de l'image, en insistant sur la fonction descriptive.

Il propose aux élèves une première approche des rapports entre texte et image (illustration, complément, contrepoint), par exemple lors de l'analyse d'enluminures.

Les notions étudiées en Sixième sont complétées par l'étude des angles de prise de vue, des couleurs et de la lumière.

III. L'expression écrite

1. Objectifs

L'objectif prioritaire à atteindre à la fin de la classe de Cinquième est la rédaction d'un texte correct et cohérent d'une à deux pages, dans le respect des consignes données.

L'élève doit être capable, en Cinquième, de maîtriser conjointement la narration et la description, dans un récit qui peut également inclure des dialogues.

Afin d'approfondir les compétences d'écriture de l'élève, le professeur insiste sur la nécessité de se faire comprendre, de prendre en compte son destinataire et de s'adapter à la situation de communication définie par les consignes. Il s'attache à développer la capacité et le goût d'écrire, en faisant rédiger des textes variés.

2. Modalités de mise en œuvre

Les modalités générales ne se différencient pas d'une année à l'autre. Le professeur continue à faire écrire des textes brefs de formes et d'usages variés et à faire pratiquer régulièrement des rédactions longues pour lesquelles le rythme minimum de trois semaines est souhaitable.

Pour parvenir à ces objectifs, le professeur propose dès le début de l'année des exercices d'écriture variés, réguliers et fréquents. Il entraîne l'élève à enrichir et diversifier son expression en s'appuyant sur le travail conduit dans les séances spécifiques d'apprentissage du lexique. La maîtrise de l'écrit passe nécessairement par la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe : l'articulation entre le programme de grammaire et les activités d'écriture trouve sa pleine justification.

Les exercices donnent chacun matière à diverses formes d'évaluation, notées ou non.

Dans la continuité de la classe de Sixième, le professeur privilégie la rédaction de textes narratifs, en lien avec le programme de lecture (fabliaux, récits d'aventure et de chevalerie).

Au cours des activités de lecture, il s'attache à faire percevoir les caractéristiques et le rôle de la description et des dialogues. Parallèlement, l'élève apprend à les insérer dans ses propres écrits.

Pour favoriser cet apprentissage de l'écriture, le recours au traitement de texte, aux TIC, en relation avec l'enseignement reçu en technologie, se révèle utile.

Le professeur se montre particulièrement attentif à l'utilisation du brouillon. La reformulation écrite d'énoncés et la rédaction de synthèses sont généralisées au cours de toutes les activités de la classe de français.

3. Travaux d'écriture

- récits rendant compte d'une expérience personnelle incluant l'expression de sentiments ;
- descriptions de lieux divers ;
- portraits de personnages réels, imaginaires ou inspirés d'une œuvre étudiée ;
- dialogues fictifs ou réels, invention ou transcription d'une interview ;
- récits inspirés par les œuvres étudiées : épisode d'un récit de chevalerie ou d'un récit d'aventure, court fabliau ;
- scènes de théâtre comique imitées des œuvres lues ;
- textes poétiques variés : initiation à l'écriture poétique contrainte ou libre ;
- écrits à partir de supports divers permettant de développer des qualités d'imagination (images, objets, documents audio-visuels), notamment en relation avec les œuvres étudiées dans le cadre de l'histoire des arts.

Une écriture longue peut être envisagée de façon individuelle ou collective, notamment la rédaction d'un fabliau.

IV. L'expression orale

En Cinquième, l'apprentissage de l'oral poursuit les objectifs définis dès la classe de Sixième.

Parmi les exercices, la description est privilégiée : on attend de l'élève qu'il présente de façon organisée une personne, un objet, un lieu, en s'appuyant sur un vocabulaire précis et varié.

Le professeur commence à développer des situations d'expression orale qui permettent aux élèves de dialoguer entre eux, par exemple dans le cadre des études de textes et lors de dialogues fictifs avec jeux de rôles.

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation en prenant en compte la nécessaire mise en valeur du texte.

V. L'histoire des arts

Parmi les thématiques laissées au choix du professeur, celle d'« Art, Etats et pouvoirs » peut permettre d'aborder des thèmes comme l'architecture des châteaux (Moyen Âge, Renaissance, XVII^e siècle), l'art de Cour (la comédie - ballet) et la place de l'écrivain à la Cour, conjuguant alors des domaines aussi variés que les « Arts du visuel », « les « Arts du son », les « Arts du spectacle vivant » et les « Arts de l'espace ».

Programme de français du Cycle central (Classe de Quatrième)

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs doivent se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants. Rappelons seulement que l'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale, principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

I. L'étude de la langue

1. Grammaire

L'analyse de la phrase

- les propositions subordonnées circonstancielles de comparaison et de conséquence ;
- la proposition subordonnée circonstancielle de condition ;
- l'emphase (présentatif et détachement).

Les classes de mots

- les pronoms relatifs composés complexes ;
- les conjonctions de subordination (différence entre *que* et les autres conjonctions, relations sémantiques établies par les conjonctions de subordination) ;
- adverbess de quantité, d'affirmation et de négation.

Les fonctions grammaticales

- l'attribut du COD (à distinguer de l'épithète) et les verbes qui l'introduisent.

La grammaire du verbe

- le subjonctif (suite) : emploi dans la subordonnée circonstancielle de conséquence et de condition et dans la subordonnée relative ;
- le conditionnel, approfondissement : emploi temporel de futur du passé, emploi modal (le système hypothétique) ;
- les formes périphrastiques : *aller* + infinitif, *venir de* + infinitif, *être en train de* + infinitif.

Initiation à la grammaire du texte

- les connecteurs temporels dans un récit ;
- les connecteurs spatiaux dans une description.

Initiation à la grammaire de l'énonciation

- la définition et les composantes de la situation d'énonciation (*qui parle à qui, quand et où ?*), le repérage par rapport au *moi/ici/maintenant* ;

- le fonctionnement des pronoms personnels par rapport à la situation d'énonciation (première et deuxième personnes engagées dans la situation d'énonciation, troisième personne absente de la situation d'énonciation).

2. Orthographe

Orthographe grammaticale

- les accords complexes sujet-verbe ;
- les verbes du troisième groupe présentant des particularités orthographiques (verbes en *-dre /-tre...*) ;
- la morphologie de quelques verbes très usités : *pouvoir/devoir/valoir/paraître...*
- les adjectifs qualificatifs de couleur ;
- les déterminants numéraux et cardinaux ;
- le pluriel des noms composés ;
- *nul, tel, tel quel, quel.*

Orthographe lexicale

- les familles de mots ;
- les séries préfixales : *bis-dés-sous-trans-con...*
- les séries suffixales : finales en *oir/oire ; ette/ète ; otte/ote...*

Quelques homonymes et homophones

- distingués par l'accent : *des/dès, sur/sûr...*
- autres homonymes : *l'ai/les ; on/on n' ; quant/quand/qu'en ; plus tôt/plutôt ; près/prêt...*

3. Lexique

Domaines lexicaux

- vocabulaire des sentiments ;
- vocabulaire du jugement ;
- vocabulaire des genres et registres littéraires (le lyrisme, le pathétique, le fantastique ; versification et formes poétiques) ;
- vocabulaire du raisonnement (l'opposition) ;
- vocabulaire abstrait (initiation).

Notions lexicales

- niveaux de langue (familier, courant, soutenu) ;
- figures de style : antithèse, procédés de l'ironie, hyperbole (en lien avec l'étude grammaticale de l'emphase).

Modalités de mise en œuvre

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon cohérente et structurée à partir de réseaux de mots. Le professeur choisit des entrées lexicales en lien avec les lectures afin d'étudier les domaines et les notions indiqués ci-dessus.

En Quatrième, la construction des réseaux de mots peut s'organiser autour des pôles suivants :

- misère et bonheur,
- la critique sociale,
- la peur et l'étrange,
- l'expression du moi,
- la création artistique.

II. La lecture

Parmi les œuvres indiquées ci-dessous, certaines constituent des références fondamentales car elles permettent l'appropriation de repères culturels communs.

1. Le récit au XVIII° et au XIX° siècles

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits :

- un conte philosophique de Voltaire, choisi par exemple parmi les titres suivants : *Jeannot et Colin*, *Zadig*, *Candide*, *Micromégas*, *La Princesse de Babylone* ;
- une nouvelle réaliste ou fantastique choisie par exemple dans l'œuvre :
 - a. des auteurs français suivants : Gustave Flaubert, Guy de Maupassant, Théophile Gautier, Prosper Mérimée,
 - b. des auteurs étrangers suivants : Jonathan Swift, E. T. A. Hoffmann, Edgar Allan Poe, Nicolas Gogol, Alexandre Pouchkine ;
- un roman du XIX° siècle, choisi par exemple dans l'œuvre :
 - a. des auteurs français suivants : Alexandre Dumas, Victor Hugo, George Sand, Honoré de Balzac, Emile Zola,
 - b. des auteurs étrangers suivants : Alexandre Pouchkine, Charles Dickens, Léon Tolstoï, Ivan Tourgueniev, Italo Svevo.

2. Poésie : le lyrisme

Le professeur choisit des poèmes d'époques variées empruntés par exemple aux auteurs suivants :

- Moyen Age : Rutebeuf, François Villon ;
- XVI° siècle : Louise Labé, Joachim du Bellay, Pierre de Ronsard ;
- XIX° siècle : Alphonse de Lamartine, Victor Hugo, Gérard de Nerval, Alfred de Musset, Charles Baudelaire, Arthur Rimbaud, Jules Laforgue ;
- XX° siècle : Jules Supervielle, Paul Eluard, Louis Aragon, René-Guy Cadou, Yves Bonnefoy, Philippe Jaccottet.

3. Théâtre : comédie, tragi-comédie et drame

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, au moins une pièce d'un des auteurs suivants :

- Molière : par exemple *L'École des femmes*, *Georges Dandin*, *L'Avare* ;
- Pierre Corneille : *Le Cid* ;
- Alfred de Musset : par exemple *Les Caprices de Marianne*, *Fantasio* ou *On ne badine pas avec l'amour* ;
- Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac* ;
- Jean Anouilh : une pièce « rose » ou « grinçante » ;
- Jean Giraudoux : par exemple *Intermezzo* ou *Ondine*.

4. Etude de l'image

En classe de Quatrième, l'étude de l'image privilégie les fonctions explicative et informative. Les rapports entre texte et image sont approfondis autour de la notion d'ancrage.

L'étude peut porter sur le thème de la critique sociale, qui est approfondi en Troisième, à travers la caricature, le dessin d'humour ou le dessin de presse. L'image peut aussi contribuer à la compréhension des caractéristiques du romantisme : on songe notamment à des tableaux tels que *Le Voyageur au-dessus de la mer des nuages* de Caspar David Friedrich ou à des scènes de tempête par exemple chez Vernet.

III. L'expression écrite

1. Objectifs

L'objectif à atteindre pour la classe de Quatrième est la rédaction d'un texte correct et cohérent de deux pages au moins. Les élèves remettent une rédaction achevée au moins toutes les trois semaines.

Les écrits attendus gagnent en complexité parallèlement à l'approfondissement de la connaissance des genres et formes littéraires. L'élève recourt à des techniques et procédés étudiés dans les textes.

Le professeur initie l'élève à la rédaction de paragraphes argumentés.

2. Modalités de mise en œuvre

Comme dans les classes précédentes, le professeur veille à favoriser l'inventivité des élèves et le goût d'écrire en variant les exercices. L'apprentissage du vocabulaire des sentiments enrichit les textes écrits par les élèves. L'initiation au vocabulaire de l'abstraction, du jugement et du raisonnement leur donne les éléments nécessaires à la rédaction de réponses argumentées et à l'expression justifiée de leur point de vue.

Le professeur est attentif, plus encore que dans les classes précédentes, à la précision du lexique et à la correction de l'expression, en systématisant l'usage du brouillon. L'élève utilise autant qu'il est nécessaire des dictionnaires variés et des ouvrages encyclopédiques.

3. Travaux d'écriture

- récits à contraintes narratives particulières : changement de points de vue, variations chronologiques ;
- fragments d'une nouvelle réaliste ou fantastique ;
- récits brefs illustrant un trait de caractère d'un héros ;
- textes poétiques variés, favorisant l'expression de soi ;
- scènes de théâtre : l'attention est portée en particulier sur l'enchaînement et la progression du dialogue ;
- réponses argumentées à des questions de lecture analytique et expression justifiée d'un point de vue ;
- prolongement narratif en relation avec les œuvres étudiées dans le cadre de l'histoire des arts.

Une écriture longue peut être envisagée de façon individuelle ou collective, notamment la rédaction d'une nouvelle réaliste ou fantastique.

IV. L'expression orale

En Quatrième, l'apprentissage de l'oral poursuit les objectifs définis pour les classes antérieures.

La pratique du dialogue entre les élèves est enrichie et approfondie : dialogue explicatif ou argumentatif, dans lequel chacun présente son point de vue, accepte et comprend celui d'autrui et le prend en compte. On passe progressivement de situations à deux interlocuteurs à des situations plus complexes (interlocuteurs nombreux, échanges avec un groupe).

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation en prenant en compte la nécessaire mise en valeur du texte.

V. L'histoire des arts

Dans une perspective plus largement européenne, les thématiques « Arts, espace et temps » et « Arts, ruptures, continuités et renaissances » constituent celles qui permettent le mieux d'aborder des mouvements artistiques et culturels des XVIII^e et XIX^e siècles (romantisme, réalisme, impressionnisme). Le domaine « Arts du spectacle vivant » invite, quant à lui, à mettre l'accent sur les représentations de la société ou l'expression du moi.

Programme de français du Cycle d'orientation (Classe de Troisième)

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs doivent se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants. Rappelons seulement que l'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale, principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

I. L'étude de la langue

1. Grammaire

L'analyse de la phrase

- les interrogations totales et partielles, directes et indirectes ;
- la proposition subordonnée interrogative indirecte ;
- les propositions subordonnées circonstancielles de concession et d'opposition ;
- les discours rapportés (direct, indirect, indirect libre).

Les classes de mots

- les déterminants indéfinis et les pronoms indéfinis ;
- les mots exprimant les degrés de l'adjectif (degrés d'intensité, comparatif et superlatif) ;
- les mots exclamatifs et les interjections ;
- les mots interrogatifs (déterminants, pronoms et adverbes) ;
- les verbes pronominaux.

Les fonctions

- l'apposition (proximité syntaxique avec l'attribut, critère du détachement).

La grammaire du verbe

- les verbes transitifs (direct, indirect) et intransitifs : récapitulation ;
- la forme pronominale ;
- la forme impersonnelle ;
- le subjonctif, approfondissement : la concordance des temps ;
- les modes non personnels du verbe : l'infinitif, le participe, le gérondif.

Initiation à la grammaire du texte

- les reprises anaphoriques (reprises pronominales, anaphores fidèles et infidèles) ;
- les connecteurs argumentatifs.

Initiation à la grammaire de l'énonciation

- les mots qui prennent sens dans la situation d'énonciation (par rapport au *moi/ici/maintenant* de l'énonciateur) ;
- les modalisateurs (mots renvoyant à l'énonciateur, à ses sentiments, à ses croyances) ;
- les actes de langage (directs et indirects) ;
- initiation à l'implicite (présupposés et sous-entendus).

2. Orthographe

Orthographe grammaticale

- l'accord de l'attribut du COD ;
- le participe présent et l'adjectif verbal ;
- le participe passé suivi d'un infinitif ;
- l'accord du participe passé des verbes pronominaux ;
- l'accord du participe passé d'un verbe impersonnel ;
- l'orthographe et l'accord de - *demi*, - *leur*, - *même*, - *quelque(s)*, *quel(s) que*, *quelle(s) que et - tout*.

Orthographe lexicale

- le doublement des consonnes ;
- les familles de mots irrégulières (*don, ton, nom...*) ;
- les dérivés des mots en - *ion*.

Quelques homonymes et homophones

- distingués par l'accent : *du/dû, cru/crû...*
- autres homonymes : *quoique/quoi que ; quel(le) / qu'elle, quelque / quel ...que...*

3. Lexique

Domaines lexicaux

- vocabulaire des genres et registres littéraires (l'autobiographie, le tragique) ;
- vocabulaire du raisonnement (conséquence, opposition et concession) ;
- vocabulaire abstrait (concepts et notions).

Notions lexicales

- dénotation et connotation ;
- modalisation (en lien avec l'étude grammaticale des modalisateurs) ;
- notion d'implicite ;
- termes évaluatifs (péjoratifs et mélioratifs).

Modalités de mise en œuvre

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon cohérente et structurée à partir de réseaux de mots. Le professeur choisit des entrées lexicales en lien avec les lectures afin d'étudier les domaines et les notions indiqués ci-dessus.

En Troisième, il privilégie :

- temps et souvenir,
- la violence des sentiments,
- l'engagement,
- réflexion et questionnement,
- l'homme et la société.

II. La lecture

Parmi les œuvres indiquées ci-dessous, certaines constituent des références fondamentales car elles permettent l'appropriation de repères culturels communs ; les autres offrent des prolongements utiles.

1. Formes du récit aux XX^e et XXI^e siècles

Le professeur choisit au moins deux œuvres, en lecture intégrale ou par extraits, parmi les genres suivants :

- Autobiographie, roman autobiographique :

L'élève étudie par exemple l'une des œuvres suivantes : Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Anne Frank, *Le Journal*, François Mauriac, *Un Adolescent d'autrefois*, Albert Camus, *Le Premier Homme*, Hervé Bazin, *Vipère au poing*, Romain Gary, *La Promesse de l'aube*, Nathalie Sarraute, *Enfance*, Andreï Makine, *Le Testament français*, Charles Juliet, *Lambeaux*, Georges Perec, *Je me souviens*, Albert Cohen, *Le Livre de ma mère*.

- Romans et nouvelles des XX^e et XXI^e siècles porteurs d'un regard sur l'histoire et le monde contemporains : le choix est laissé à l'appréciation du professeur.

2. Poésie : la modernité poétique

- La poésie engagée :

Le professeur choisit par exemple un ou plusieurs textes des poètes suivants : Jacques Prévert, Paul Eluard, Robert Desnos, Louis Aragon, Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Federico Garcia Lorca.

- Nouveaux regards sur le monde dans la poésie contemporaine :

Le professeur choisit par exemple un ou plusieurs textes parmi les auteurs suivants : Guillaume Apollinaire, Blaise Cendrars, Francis Ponge, Max Jacob, Raymond Queneau, Henri Michaux, Abdelatif Laâbi, Jacques Roubaud.

Il peut étendre le corpus à la chanson à textes.

3. Théâtre : continuité et renouvellement

- De la tragédie antique au tragique contemporain :

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, au moins une pièce choisie dans l'œuvre des auteurs suivants : Sophocle, Euripide, William Shakespeare, Pierre Corneille, Jean Racine, Jean Cocteau, Jean Anouilh, Albert Camus, Eugène Ionesco, Bertolt Brecht, Tennessee Williams.

- Le professeur peut faire découvrir aux élèves le théâtre contemporain dans sa diversité et aborder la relation entre texte et représentation, en tenant compte de la collaboration entre les auteurs dramatiques et les metteurs en scène.

4. Etude de l'image

En classe de Troisième, le professeur privilégie l'étude de l'image comme engagement et comme représentation de soi. C'est la fonction argumentative de l'image qui est développée, pour laquelle on peut analyser le fonctionnement de certaines publicités.

Le professeur fournit aux élèves des outils d'analyse pour l'image animée et il les fait réfléchir à la problématique de l'adaptation d'une œuvre littéraire pour le cinéma ou la télévision.

III. L'expression écrite

1. Objectifs

La dernière année du collège doit à la fois consolider et compléter les acquis des années précédentes, assurer la maîtrise d'écrits nécessaires à la vie de tout citoyen et permettre aux élèves d'accéder à des formes d'écrits qui les préparent à entrer dans les classes de lycée.

L'objectif à atteindre pour la classe de Troisième est la rédaction d'un texte correct et cohérent d'au moins trois pages. Les élèves remettent une rédaction achevée au moins toutes les trois semaines.

Les activités d'écriture permettent d'affiner l'expression de soi, de développer et d'affirmer son point de vue dans l'argumentation, de mettre l'accent sur l'implication et l'engagement (opinion, conviction, émotion), ou au contraire, la mise à distance et le détachement (objectivité, distance critique, humour).

2. Modalités de mise en œuvre

La rédaction de récits complexes s'appuie à la fois sur les séances de lecture analytique et les séances d'apprentissage spécifique du lexique : écrire suppose en effet un enrichissement constant du vocabulaire. L'élève doit aussi consolider ses connaissances grammaticales et orthographiques pour améliorer son expression et rédiger dans une langue correcte, précise et variée. Tout texte doit respecter la présentation en paragraphes. L'usage du brouillon est systématique, comme dans les classes précédentes.

Le professeur apprend à l'élève à combiner expression de soi, récit et argumentation. Il privilégie également la rédaction de réponses argumentées à des questions portant sur les textes littéraires, notamment à l'aide d'un lexique approprié et de références claires aux passages étudiés. Le programme de Troisième invite l'élève à s'interroger sur les problèmes de l'humanité et les grandes questions de notre monde et de notre temps. Le professeur propose donc régulièrement à l'élève des travaux écrits l'incitant à donner son avis en le justifiant.

Dans toutes les activités du cours de français, l'élève doit se montrer capable de rédiger une synthèse, à partir d'une trace écrite au tableau ou de recherches personnelles. Il s'initie à la prise de notes.

Dans le cadre des travaux d'écriture qu'elles contribuent à faciliter, à diversifier et à enrichir, mais aussi dans la perspective de la validation du B2i, les élèves utilisent les TIC et plus particulièrement le traitement de texte.

3. Travaux d'écriture

- écriture narrative :

a. récits autobiographiques, lettre fictive (à partir d'une situation d'énonciation définie, sur un thème fourni par une œuvre étudiée et pouvant combiner la narration d'un événement et l'expression d'une réaction ou de sentiments) ;

b. récits complexes (ayant pour cadre le monde réel ou imaginaire ; présentant une utilisation complexe de la chronologie ; insérant des passages descriptifs et des paroles rapportées directement ou indirectement ; présentant des changements de point de vue.) ;

- écriture d'une scène tragique : en particulier, transposition d'un passage romanesque en scène de théâtre ;

- textes poétiques engagés : autour du récit d'une expérience personnelle ou d'un témoignage ;

- rédaction d'un article de presse, par exemple une critique de film ou d'œuvre littéraire ;

- écrit argumentatif : au collège, on exige seulement la présentation d'une prise de position étayée par quelques arguments et exemples ; ce type d'écrit sera développé au lycée.

- écrits d'entraînement au diplôme national du brevet (DNB) : en particulier, l'invention d'un passage précédant un texte ou lui faisant suite (respect de la cohérence générique, de la tonalité, de l'expression).

IV. L'expression orale

En Troisième, l'apprentissage de l'oral poursuit les objectifs définis pour les classes antérieures.

Le professeur veille à ce que les élèves approfondissent l'entraînement au dialogue, notamment dans sa forme plus complexe que constitue le débat. Cet exercice d'argumentation porte sur des sujets précis, limités, choisis en relation avec l'étude des textes lus. Il fait l'objet d'un apprentissage spécifique et demande une préparation minutieuse.

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation en prenant en compte la nécessaire mise en valeur du texte.

V. L'histoire des arts

Sans exclure les thématiques qui concernent l'histoire des arts, le thème « Arts, Etats et pouvoirs » est particulièrement porteur dans la perspective d'une ouverture au monde entier et à l'époque contemporaine.